

Questions orales

La détermination de notre gouvernement, notre premier choix, notre tout premier choix, est d'avoir un accord qui soit appuyé par les autres gouvernements du Canada. C'est cela que nous sommes en train de chercher maintenant. Mais s'il n'est pas possible d'obtenir un accord avec les autres provinces, bien sûr, il sera nécessaire, pour le Parlement du Canada, d'agir ensemble pour préparer une proposition à être considérée par le gouvernement du Québec.

Pour le moment, je ne peux pas donner une indication de la possibilité d'une autre conférence multilatérale pour chercher un accord parmi les gouvernements. Si cela est faisable, s'il existe une réelle possibilité d'accord, bien sûr, le gouvernement du Canada va convoquer une autre réunion ministérielle pour finaliser, pour concrétiser un tel accord.

* * *

[Traduction]

LA MINE WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Nous avons appris ce week-end que le gouvernement fédéral n'avait commandé qu'une seule étude technique indépendante avant d'accorder des garanties de prêt de 80 millions de dollars aux propriétaires de la mine Westray.

Nous avons également appris que le fonctionnaire du ministère de l'Énergie qui avait effectué l'étude en question n'avait consacré que 18 heures à peine à l'examen des questions de sécurité et autres à cette mine.

Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il jugé bon de ne consacrer que 18 heures à peine à l'examen des questions de sécurité avant d'investir 80 millions de dollars dans la mine Westray?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le député a déjà en main les documents pertinents. Il est tout à fait manifeste que le rapport CANMET, auquel il se reporte, faisait la synthèse de plusieurs autres rapports qui avaient déjà été présentés et qu'on y concluait que sur le plan technique, l'exploitation de la mine était tout à fait possible. On se basait pour affirmer cela sur au moins trois autres rapports importants présentés par des experts-conseils.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, le ministre contredit quelque peu

son collègue, le ministre d'État aux Petites entreprises qui a déclaré à la Chambre, le 5 juin, qu'on avait effectué des études techniques supplémentaires pour être bien certain qu'il était raisonnable de garantir le prêt.

Nous savons exactement maintenant en quoi consistait l'étude technique en question. Il a suffi de 18 heures d'étude et d'un document de neuf pages pour autoriser une garantie de 80 millions de dollars pour la mine Westray.

Je demande à nouveau au vice-premier ministre: pourquoi le gouvernement fédéral s'est-il contenté d'une étude de 18 heures, d'un résumé de neuf pages de données, sans procéder à d'autres études techniques avant d'investir 80 millions de dollars dans la mine Westray? Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il fait preuve d'une si grande négligence?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le député sait pertinemment là encore, car il a en main les documents pertinents depuis un certain temps déjà, que toutes les parties intéressées ont, bien entendu, leur propre intérêt dans un projet de ce genre. Nous devons être en mesure de garantir le prêt bancaire.

Nous pouvions nous appuyer sur l'étude CANMET. Dix-huit mois après cette étude, nous avons apporté notre aide financière à ce projet. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a entrepris des études économiques et financières détaillées. La Banque de Nouvelle-Écosse a procédé, pour sa part, à des études détaillées sur les plans technique, économique et financier. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est assuré, quant à lui, qu'on pouvait, sur le plan technique, réaliser ce projet en toute sécurité.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Bon nombre de Canadiens estiment que le Canada a trop de bases militaires et qu'il faut en fermer.

Le groupe de travail chargé d'étudier la question a recommandé que toute décision visant la fermeture de bases soit fondée sur des motifs de sécurité nationale et non de développement économique.

Ma question est la suivante: est-ce que les fermetures éventuelles de bases militaires se feront sur la base des recommandations du groupe de travail?